

## PV du Conseil d'Administration Le samedi 10 février 2018, 9h au Grau d'Agde

### 1- Approbation des comptes-rendus

- 1- CA du 25 novembre 2017 adopté à l'unanimité
- 2 - PV AGO du 2 décembre 2017 adopté à l'unanimité
- 3- CA du 2 décembre 2017 adopté à l'unanimité

### 2- Point sur la Fête de l'UTL et les fêtes de la convivialité dans les sites

- 2-1 Les fêtes conviviales dans les sites sont appréciées des adhérents dans leur caractère informel
- 2-2 Point sur l'avancement de l'organisation de la fête de l'UTL par Mme Gualtieri

#### ► le CA donne son quitus pour le choix du traiteur local proposé par la commission

Un menu sur plateau a été proposé par le traiteur. Mr Ravaille propose d'envisager un repas froid sur plateau pour simplifier le service.

► Mme Gualtieri est mandatée pour réfléchir sur ce choix éventuel de menu froid sur plateau.

Le calendrier des inscriptions : **Inscriptions dans les sites du M.20 mars au V.13 avril**  
**Effectifs définitifs à donner au traiteur le 13 mai**

Le jour J : **La fête commencerait à 9h30** avec un accueil des étudiants à partir de 9h

Préparation des cartons d'invitation.

Invitation des membres du CA de l'UFUTA à cette fête ?

En tant que président de l'UFUTA et de l'UTL34, Mr Ravaille souhaite pouvoir inviter les membres du CA de l'UFUTA (« pour faire rayonner l'UTL34, promouvoir notre spécificité du total bénévolat des profs et de l'organisation de cette fête conviviale de fin d'année gratuite pour les étudiants, essayer de promouvoir des échanges de conférenciers entre les UTL »)

► **Cette proposition d'invitation des membres du CA de l'UFUTA par notre président est adoptée unanimement par le CA de l'UTL**

### 3- Situation financière en cours

Situation financière saine : RAS

Les chèques de cotisation seront tous encaissés dans les 8 jours

Adhésions : Point sur les inscriptions dans chaque site :

Agde : 200      Frontignan : 189      Lamalou : 76      Mèze : 127      Sète : 39      Tourbes : 115 +3 ?

Total : 1103 cotisations + 60 profs+11 membres d'honneur

Point sur les investissements faits : Aucune demande supplémentaire de la part des sites.

### 4- Tirage au sort des lieux des 3 prochaines AGO de la mandature

Cycle des fêtes pas le même que le cycle des AG

► **Sont tirées au sort ce jour pour les AG à venir :**

2018 : Lamalou      2019 : Sète      2020 : Agde (avec l'élection d'une nouvelle mandature)

### 5- Point sur le Club de l'UTL Activités- Fonctionnement- Communication

Le fichier des adhérents du CLUB est dressé (73 adhérents à ce jour pour 2018)

Les sorties 2017-2018 rencontrent un réel succès mais il y a difficulté de remplir un car de 50 participants ce qui augmente le coût de la sortie.

- nombreux adhérents au Club pour participer en tant que conjoints non étudiants aux voyages avec les professeurs.

- La commission se satisfait de regrouper 14 membres dont un référent au moins de chaque site

Le planning des sorties 2018-2019 sera établi en juin 2018 de manière à être diffusé dans les sites au moment des inscriptions de rentrée.

Les cartes du CLUB : il est demandé qu'elles soient **prénumérotées** dès l'impression pour en simplifier la gestion entre les sites.

## **6- Problématique de la légalité de l'organisation de Voyages et Sorties par l'UTL**

### **Chambre des associations Maur des Fossés**

La chambre des associations De saint Maur Les Fossés possède une habilitation de tourisme professionnel et de garantie financière et offre à des associations d'en profiter pour organiser de façon légale voyages et sorties pour leurs adhérents. Des associations peuvent y adhérer moyennant cotisation. La cotisation prend en compte le chiffre d'affaires de l'année précédente et une part fixe. Le coût pour l'UTL ne serait pas négligeable, si on décidait d'y adhérer mais cela qui nous permettrait d'organiser des sorties et voyages de façon autonome (sans prestataire) en toute légalité.

Mr Sanchez, vice-président des commissions voyages et sorties Club, souhaite que cette adhésion puisse se faire rapidement. Mr Ravaille essaie d'explorer d'autres pistes peut être moins coûteuses par l'intermédiaire de notre partenariat avec l'UFUTA. Il s'engage à rendre réponse au plus vite du résultat de ses démarches.

## **7- Communications du Président :**

### **7-1 Décisions prises en Bureau le 3 février et le 13 février sur les points suivants**

- \* Le Bureau s'est réuni le 3 février en commission disciplinaire  
Mr Ravaille en rend compte au CA
- \* Le Bureau s'est réuni le 13 février pour échanger autour de l'amélioration du fonctionnement de l'UTL

### **7-2 Les éléments discutés lors de la réunion des professeurs dans le cadre des conférences**

Mr Ravaille a demandé lors de la dernière réunion des professeurs en janvier 2018, l'avis des professeurs, sur l'éventualité de rémunérer les professeurs de l'UTL qui font des conférences au sein de l'UTL, puisque certains intervenants extérieurs à l'UTL pourraient choisir d'être rémunérés.

Une grande majorité de professeurs prenant la parole, s'est exprimée en ces mots : « la culture de l'UTL est le bénévolat » refusant ainsi d'être rémunérés pour des conférences à l'UTL.

Ces professeurs indiquent qu'un vote sur cette question est inutile car ils tiennent au bénévolat au sein de l'UTL<sup>34</sup> de façon identique pour les cours dispensés ou pour les conférences données.

Cet avis n'a été contesté par aucun professeurs présents lors de cette réunion.

Les professeurs sont remerciés chaleureusement par Mr Ravaille pour cette valeur de l'UTL à laquelle ils tiennent « vouloir partager bénévolement leurs savoirs au sein de notre UTL »

Mme Boulmier informe que tous les conférenciers extérieurs sont bénévoles cette année 2017-2018 et qu'elle privilégiera le bénévolat dans les choix.

### **7-3 Les conférences : Point sur la réflexion de la commission présidée par Mr Marchini**

Un projet de cahier des charges élaboré par la commission a été envoyé à chaque membre du CA.

Il devra être validé sous sa forme définitive en juin 2018 pour la prochaine rentrée.

Mr Marchini, Vice-Président de cette commission, relève qq points de réflexion et d'interrogation de la commission autour de l'organisation matérielle et de la communication pour en faire part au CA qui validera ce cahier des charges prochainement.

Mr Ravaille remercie Mr Marchini et sa commission pour tout le travail et la réflexion de grande qualité menés au sein de cette commission tout au long de l'année.

## **8- L'UFUTA et Nous**

\* L'AGO de l'UFUTA le 26 juin 2018 à Paris 10h- 16h la journée des dirigeants (6 délégués pour l'UTL)

Les 6 délégués de l'UTL<sup>34</sup> seront désignés au prochain CA

\* Les Assises de l'UFUTA (Evry) en 2019 le mardi 12 juin au 15 juin

Mr Ravaille en tant que président de l'UFUTA a proposé à l'UFUTA un thème qui a été validé « progrès, culture sans frontière, un enjeu »

→ Proposition a été faite aux professeurs de l'UTL<sup>34</sup> pour y participer avec une durée d'intervention de 10 mn.

Un concours est organisé : montage vidéo pour présenter « son » UTL

Mr Ravaille : « Je souhaite que l'UTL<sup>34</sup> participe à ce concours »

Si on envisage une délégation pour l'UTL à ces Assises, il est suggéré de constituer une provision financière sur 2 ans pour financer cette participation aux Assises

► **Vote unanime du CA pour la provision de 5000 euros sur l'exercice 2018**

## **9- Questions diverses**

Le rôle du (de la) Vice-président(e) adjoint(e) nommé(e) au côté du (de la) VP de chaque site, doit pouvoir remplacer le (la) VP au pied levé en étant au courant de tout ce qui concerne le site. → à revoir dans le RI qui subira des modifications lors du prochain CA.

La secrétaire : Michèle Jégat

Le Président : Stéphane Ravaille

Siège : quartier St Vincent Notre Dame de la Genouillade 34300 Agde – Mail : [utl34@sfr.fr](mailto:utl34@sfr.fr) -Site : [www.utl34.fr](http://www.utl34.fr)